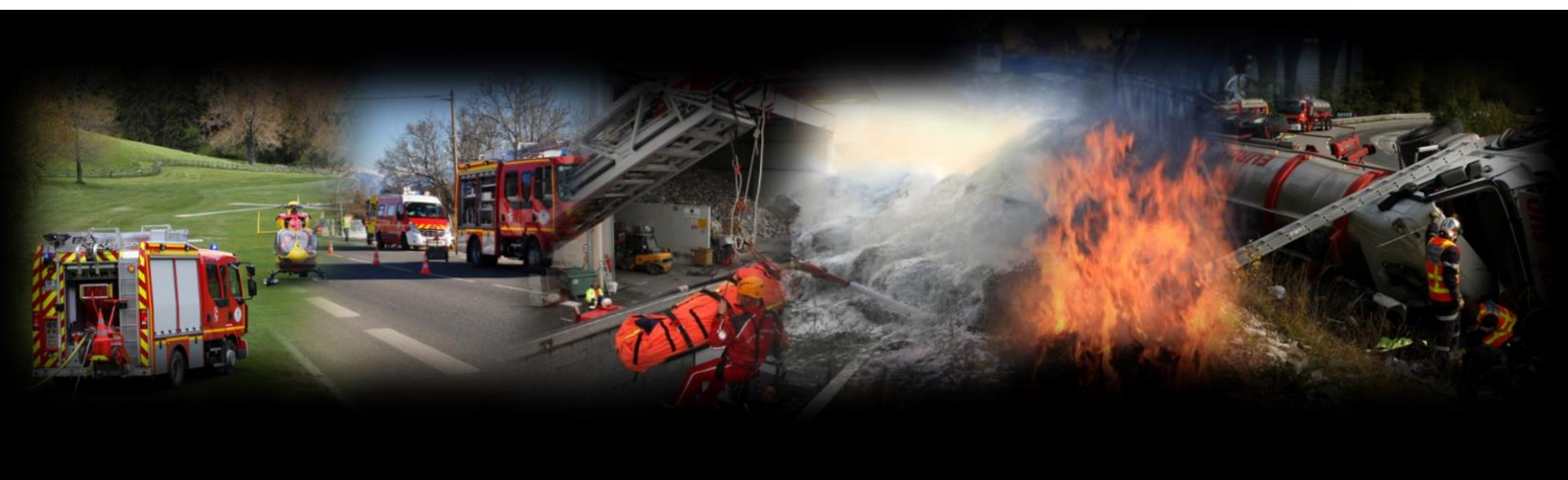


# Outil Administratif



## Plan de développement des compétences FMPA / FARL 2024



## Propos liminaire

Les formations de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPA), permettent la préservation et l'amélioration des compétences acquises et conditionnent le maintien de l'exercice des activités.

Les formations d'adaptation aux risques locaux (FARL), permettent de développer des compétences opérationnelles relatives à des risques locaux, recensés dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, et non couverts par les formations de spécialités.

**Toutes les remarques, suggestions ou propositions destinées à améliorer ce document sont à adresser à l'adresse suivante :**

**formation@sdis05.fr**


### Date d'application

01/01/2024

### Mots clefs

Formation, organisation, perfectionnement, FI, FAE, FAG, FMPA

### Suivi des modifications

Version	Date de la version	Motivations de la modification	Pages concernées
1	01/01/2021	Création du document	NA
2	01/01/2022	Mise à jour annuelle du document	Toutes
3	01/01/2023	Mise à jour annuelle du document	Icône 
4	01/01/2024	Mise à jour annuelle du document	

### Approbation

Rédaction	Vérification	Approbation
MME C. BROCHIER (Groupement formation perfectionnement)	CDT R. MILER et LTN F. JUND (Groupement formation perfectionnement)	COL HC A. JUGE (DD SIS)

### Contributeurs

Département des Hautes-Alpes, SDIS 30, SDIS 61, Ministère chargé de l'Intérieur

### Table des matières

Avant-propos.....	4
Propos liminaire .....	4
Définition et objectif du plan de développement des compétences.....	4
<b>Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis (FMMPA).....</b>	<b>5</b>
1) Principe.....	6
2) Modalités de suivi et d'indemnisation .....	7
3) Descriptifs des FMMPA obligatoires.....	9
3.1 FMMPA secourisme .....	9
3.2 FMMPA formateurs .....	10
3.3 FMMPA formateurs système feu.....	11
3.4 FMMPA conducteur poids lourd tout terrain (COD 2 PL).....	12
3.1 FMMPA conducteur ULS (COD ULS) .....	12
3.2 FMMPA conducteur moyen élévateur aérien (COD 6).....	13
3.3 FMMPA des groupes de spécialités opérationnelles.....	13
3.4 FMMPA de la chaîne de commandement .....	14
3.5 Formation du SSSM .....	16
4) Les formations maintien et de perfectionnement de acquis proposées par l'état-major.....	17
5) Manœuvrant au profil de l'ENSOSP .....	19
<b>Formation d'Adaptation aux Risques Locaux .....</b>	<b>20</b>
1) Principe.....	21
2) Descriptifs des FARL .....	22

## Avant-propos

---

### *Propos liminaire*

---

Le développement des compétences humaines au sein du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes se base sur :

- Les valeurs de l'établissement,
- La résolution de problèmes,
- La confiance,
- L'empathie,
- Le sens du collectif.

### *Définition et objectif du plan de développement des compétences*

---

La formation, composante de la gestion des ressources humaines, permet d'acquérir, de développer, de maintenir les compétences nécessaires à l'accomplissement des missions de l'établissement, en articulation avec le recrutement, la mobilité et la gestion des carrières.

On peut distinguer différents objectifs :

- Assurer un maintien et une amélioration du potentiel opérationnel et fonctionnel du SDIS,
- Adapter les services aux évolutions opérationnelles, fonctionnelles, technologiques nécessaires,
- Développer l'activité physique et sportive des sapeurs-pompiers,
- Rationnaliser les actions de formations sur la base d'objectifs identifiés, mesurés et validés,
- Améliorer le management des personnels dans le cadre d'une démarche qualité,
- Conserver les droits et obligations des agents dans le domaine de la formation,
- Aider les agents à évoluer dans leurs carrières,
- Faciliter l'accès à la formation et la rendre efficiente,
- Ouvrir le SDIS sur son environnement notamment avec les partenariats,

Le plan pluriannuel de développement des compétences dit plan de formation a vocation à préciser les éléments suivants :

- L'organisation de la formation (qui fait quoi avec quels moyens ?),
- Le règlement de la formation (quels droits et quelles obligations ?),
- Les parcours de formation (quelles formations et pour qui ?),
- La planification de la formation (combien de formations ?),
- Le calendrier annuel des formations (quand et où sont organisées les formations ?).

**Formation de Maintien et de  
Perfectionnement des Acquis  
(FMIPA)**

## 1) Principe

---

La formation de maintien et de perfectionnement des acquis a pour objet la préservation et l'amélioration des compétences. Elle peut conditionner le maintien dans une ou plusieurs activités appelé communément emploi opérationnel.

Un objectif cible a été mis en place par le SDIS 05.

Son but est d'atteindre un volume de 25 heures de FMPPA par an et par agent comprenant :

- Toutes les actions de FMPPA de tronc commun,
- Toutes les actions de formation réalisées lors des stages en qualité de directeur de stage, de formateur ou de manœuvrant lors des formations prévues dans le calendrier des formations,
- Les exercices des groupements ou les exercices départementaux de sécurité civile,
- Les formations de techniques opérationnelles délivrées au JSP en qualité d'animateur/expert.

La vérification de cet objectif cible est à la charge des chefs de centre d'incendie et de secours sous couvert des chefs de groupements territoriaux.

L'invalidation et la validation des personnels se fait directement par le Chef de centre d'incendie et de secours par un courriel au CODIS 05.

## 2) Modalités de suivi et d'indemnisation

**Les séquences de FMPA doivent faire l'objet d'une fiche d'émargement archivée par le Chef de centre d'incendie et de secours. Un modèle est disponible dans l'application documents des services.**

Les données doivent être saisies dans l'application WEBACT. L'organisation de cette application est la suivante :

- Web@ct
  - ANO (activité non opérationnelle)
    - FMPA de tronc commun
      - AUTRES
      - CONDUITE (HORS MODULES OBLIGATOIRES COD 2 PL, COD 6 et COD ULS)
      - FEUX DE FORETS
      - ICP – IND COND PHYS
      - INCENDIE
      - OPERATIONS DIVERSES
      - SECOURS A PERSONNE (HORS MODULES OBLIGATOIRES SECOURISME)
      - SECOURS ROUTIER
  
- Activités Webm@c
  - FMPA AUTRES
    - Chaine de commandement
  - FMPA DE CONDUCTEUR
    - COD ULS été
    - COD ULS neige
    - COD 2PL – conducteur hors chemin
    - COD 6 – conducteur MEA
  - FMPA INCENDIE
    - Plateau technique
  - FMPA DE SPECIALITE
    - GCYN
    - GDIS CHEF D'EQUIPE
    - GDIS CHEF DE DETACHEMENT
    - GNAUT Chef de bord COD 4
    - GNAUT PLG
    - GNAUT SAV
    - GNAUT SEV
    - GNRBCE 1 et 2
    - GNRBCE 3
    - GREX
    - GSATER

**NOUVEAUTE**

**NOUVEAUTE**

- GSIC CODIS
- GSIC OCO PCTACT
- GSIC OFF SIC
- GSMPPM CAN
- GSMPPM IMP
- GSMPPM SMO
- FMPA SECOURISME
  - SECOURISME
    - MODULE 1
    - MODULE 2
    - MODULE 3
    - MODULE 4
    - MODULE 5
    - MODULE 6
- FMPA SSSM
  - MODULE A
  - MODULE B

Il est possible de subroger un sapeur-pompier volontaire conventionné en cochant la case subrogation dans webact (onglet gestion des activités).

**Remarque :** Les exercices qui font l'objet d'une alerte via ARTEMIS comme les exercices départementaux de sécurité civile doivent être saisis sur WEBACT. En effet, ARTEMIS ne permet pas d'assurer le suivi horaire et les indemnisations des activités.

**Cas des FMPA inter centre :** Ce type de FMPA doit faire l'objet d'une fiche d'émargement et être renseigné sur webact.

Le principe général est le suivant : C'est le Chef de CIS organisateur qui doit renseigner la totalité des personnels ayant participé à la manœuvre. Il est possible de déroger à cette règle, néanmoins les chefs de Cis doivent se mettre d'accord pour que le renseignement sur webact soit bien réalisé et dans des délais raisonnables.



### 3) Descriptifs des FMPA obligatoires

#### 3.1 FMPA secourisme

FMPA SECOURISME	
DEMANDE A EFFECTUER	Chef CIS
DUREE	6 heures
GESTIONNAIRE	CIS
LIEU	CIS
CONTEXTE	Maintien de l'emploi : <ul style="list-style-type: none"><li>• D'équipier secours à personne,</li><li>• De chef d'agrès secours à personne,</li><li>• D'équipier secours routier,</li><li>• De chef d'agrès secours routier,</li><li>• D'Infirmier de sapeur-pompier.</li></ul>
CONTENU	Module 1 : En cours de définition (en attente des consignes nationales) Module 2 : En cours de définition (en attente des consignes nationales) Module 3 : En cours de définition (en attente des consignes nationales) Module 4 : En cours de définition (en attente des consignes nationales) Module 5 : En cours de définition (en attente des consignes nationales) Module 6 : En cours de définition (en attente des consignes nationales)
PRE REQUIS	Être titulaire de la formation d'équipier prompt secours et d'équipier secours à personne
FORMAT SOUHAITE	1 formateur pour 8 apprenants
REMARQUE	Qualification des formateurs : formateur aux premiers secours

### 3.2 FMFA formateurs

**NOUVEAUTÉ**

<b>FMFA DE FORMATEUR DE FORMATEUR ET DE CONCEPTEUR DE FORMATION</b>	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Sur Webfor
<b>DUREE</b>	6 heures tous les ans
<b>GESTIONNAIRE</b>	Groupement formation perfectionnement
<b>LIEU</b>	CIS
<b>CONTEXTE</b>	Maintien de l'emploi de formateur de formateur et de concepteur de formation
<b>CONTENU</b>	La FMFA formateur de formateur peut être réalisé au niveau zonal ou au niveau départemental. Echanges sur les techniques pédagogiques et opérationnelles
<b>PRE REQUIS</b>	Être titulaire de la formation : formateur de formateur et concepteur de formation
<b>FORMAT SOUHAITE</b>	Non applicable
<b>REMARQUE</b>	Encadrement assuré par les formateurs de formateurs

**NOUVEAUTÉ**

<b>FMFA DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS ASSURANT UNIQUEMENT LA FMFA DE SON CIS</b>	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Sur Webfor
<b>DUREE</b>	6 heures tous les ans dont 2 heures de visio
<b>GESTIONNAIRE</b>	Groupement formation perfectionnement
<b>LIEU</b>	CIS et visio
<b>CONTEXTE</b>	Maintien de l'emploi de formateur aux premiers secours
<b>CONTENU</b>	2 heures de visio présentation des nouveautés en secourisme et en pédagogie 4 heures de présentiel mise en œuvre des nouveautés
<b>PRE REQUIS</b>	Être titulaire de la formation : formateur aux premiers secours
<b>FORMAT SOUHAITE</b>	2 FDF et 1 SSSM pour 12 apprenants environ
<b>REMARQUE</b>	Encadrement assuré par les formateurs de formateurs



<b>FMPA DE FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR ET DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS ASSURANT DES FORMATION EQU PS, EQU SAP, CA SAP</b>	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Sur Webfor
<b>DUREE</b>	6 heures tous les ans
<b>GESTIONNAIRE</b>	Groupement formation perfectionnement
<b>LIEU</b>	Lors des formations du calendrier départemental
<b>CONTEXTE</b>	Maintien de l'emploi de formateur accompagnateur et de formateur aux premiers secours
<b>CONTENU</b>	2 heures de visio présentation des nouveautés en secourisme et en pédagogie 4 heures de présentiel mise en œuvre des nouveautés
<b>PRE REQUIS</b>	Être titulaire de la formation : formateur aux premiers secours
<b>FORMAT SOUHAITE</b>	1 FDF ou FOR CO pour 4 apprenants environ
<b>REMARQUE</b>	Encadrement assuré par les formateurs de formateurs et les concepteur de formation

### 3.3 FMPA formateurs système feu

<b>FMPA OUTIL TAILLE REELLE</b>	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Sur Webfor
<b>DUREE</b>	8 heures tous les 3 ans
<b>GESTIONNAIRE</b>	Groupement formation perfectionnement
<b>LIEU</b>	Plateau technique de GAP ou de VAL DES PRES
<b>CONTEXTE</b>	Maintien de l'emploi de formateur outil taille réelle
<b>CONTENU</b>	Moderniser les pratiques incendie dont le TAAS Piloter une MSP ou un APP en feu réel
<b>PRE REQUIS</b>	Être titulaire de la formation formateur OTR
<b>FORMAT SOUHAITE</b>	1 MSF pour 8 apprenants
<b>REMARQUE</b>	Encadrement assuré par moniteur système feu

### 3.4 FMPA conducteur poids lourd tout terrain (COD 2 PL)

FMPA COD 2 PL	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Chef de CIS
<b>DUREE</b>	8 heures, tous les 3 ans
<b>GESTIONNAIRE</b>	CIS
<b>LIEU</b>	CIS
<b>CONTEXTE</b>	Maintien de l'emploi conducteur poids lourd hors route
<b>CONTENU</b>	Individualisation du parcours de formation.
<b>PRE REQUIS</b>	Etre titulaire du COD 2 PL
<b>FORMAT SOUHAITE</b>	1 formateur pour 3 apprenants
<b>REMARQUE</b>	Le Chef de CIS doit contacter directement son référent formateur à la conduite (ex COD 3) Comme toutes les FMPA organisées par les CIS, le Chef de CIS organisateur doit saisir sur webact les FMPA COD 2PL

### 3.1 FMPA conducteur ULS (COD ULS)

FMPA COD ULS ETE	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Sur Webfor
<b>DUREE</b>	2 heures par an
<b>GESTIONNAIRE</b>	CIS
<b>LIEU</b>	CIS
<b>CONTEXTE</b>	Maintien de l'emploi conducteur ULS
<b>CONTENU</b>	Individualisation du parcours de formation
<b>PRE REQUIS</b>	Être titulaire conducteur ULS
<b>FORMAT SOUHAITE</b>	1 formateur pour 2 apprenants
<b>REMARQUE</b>	Formateur COD titulaire de la formation de COD ULS

FMPA COD ULS NEIGE	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Sur Webfor
<b>DUREE</b>	2 heures par an
<b>GESTIONNAIRE</b>	CIS
<b>LIEU</b>	CIS
<b>CONTEXTE</b>	Maintien de l'emploi conducteur ULS neige
<b>CONTENU</b>	Individualisation du parcours de formation
<b>PRE REQUIS</b>	Être titulaire conducteur ULS
<b>FORMAT SOUHAITE</b>	1 formateur pour 2 apprenants
<b>REMARQUE</b>	Formateur COD titulaire de la formation de COD ULS

### 3.2 FMPA conducteur moyen élévateur aérien (COD 6)

FMPA COD 6	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Chef de CIS
<b>DUREE</b>	4 heures par an
<b>GESTIONNAIRE</b>	CIS
<b>LIEU</b>	CIS
<b>CONTEXTE</b>	Maintien de l'emploi conducteur moyen élévateur aérien
<b>CONTENU</b>	Protection contre les chutes + individualisation du parcours de formation
<b>PRE REQUIS</b>	Être titulaire COD 6
<b>FORMAT SOUHAITE</b>	1 formateur pour 2 apprenants
<b>REMARQUE</b>	Néant

### 3.3 FMPA des groupes de spécialités opérationnelles

Les FMPA des groupes de spécialités opérationnelles sont décrites dans le guide administratif relatif à l'organisation des équipes spécialisées.

### 3.4 FMPA de la chaîne de commandement

FMPA CHAINE DE COMMANDEMENT	
DEMANDE A EFFECTUER	Sur Webfor
DUREE	8 heures par an
GESTIONNAIRE	Groupement formation perfectionnement
LIEU	EMBRUN
CONTEXTE	Maintien des emplois de chef de groupe, colonne ou site Maintien des emplois de FDF 3, FDF 4
CONTENU	Individualisation du parcours de formation
PRE REQUIS	Être titulaire d'une formation de chef de groupe, colonne ou site Être titulaire du FDF 3, 4
FORMAT SOUHAITE	8 heures de séquences cumulées
REMARQUE	Les 8 heures peuvent être réalisées lors d'exercices départementaux ou autres activités similaires dans des fonctions actives de Chef de groupe, colonne et site.  Les sapeurs-pompiers titulaire uniquement de la formation FDF 3 réalise uniquement une FMPA chef de groupe FDF d'une durée de 4 heures

**NOUVEAUTÉ**

FMPA OFFICIER CODIS	
DEMANDE A EFFECTUER	CODIS
DUREE	8 heures par an
GESTIONNAIRE	CODIS 05
LIEU	CODIS 05
CONTEXTE	Maintien des de l'emploi d'officier CODIS
CONTENU	Individualisation du parcours de formation
PRE REQUIS	Être Officier CODIS
FORMAT SOUHAITE	8 heures de séquences cumulées
REMARQUE	Néant

**NOUVEAUTE**

<b>CHEF DE SITE FEUX DE FORÊTS (FDF 5)</b>	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Sur Webfor
<b>DUREE</b>	8 heures par an
<b>GESTIONNAIRE</b>	ECASC
<b>LIEU</b>	ECASC site de Gardanne
<b>CONTEXTE</b>	Maintien des emplois de FDF 5
<b>CONTENU</b>	Encadrement d'un stage FDF 4 ou FDF 5 8 heures de FMFA à l'ECASC
<b>PRE REQUIS</b>	Être titulaire d'une formation de FDF 5
<b>FORMAT SOUHAITE</b>	Néant
<b>REMARQUE</b>	Néant

<b>CHEFS DE CIS ET ADJOINTS</b>	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Sur Webfor
<b>DUREE</b>	En cours de définition
<b>GESTIONNAIRE</b>	Groupement formation perfectionnement de l'état-major du SDIS 05.
<b>LIEU</b>	En cours de définition
<b>CONTEXTE</b>	Développement des compétences des Chefs de CIS et de leur adjoints
<b>CONTENU</b>	En cours de définition
<b>PRE REQUIS</b>	Etre Chef de CIS ou adjoint
<b>FORMAT SOUHAITE</b>	En cours de définition
<b>REMARQUE</b>	Non obligatoire pour le maintien dans l'emploi

### 3.5 Formation du SSSM

---

INFIRMIER DE SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Sur Webfor
<b>DUREE</b>	22 heures par an
<b>GESTIONNAIRE</b>	SSSM
<b>LIEU</b>	En CIS
<b>CONTEXTE</b>	Individualisation du parcours de formation
<b>CONTENU</b>	Module A (8 heures) : PISU et bilan tablette Module B (8 heures) : SSO et pédiatrie Modules de secourisme (6 heures) : identique à la FMPPA secourisme des sapeurs-pompiers non membres du SSSM
<b>PRE REQUIS</b>	Être titulaire d'une formation initiale d'ISPV
<b>FORMAT SOUHAITE</b>	Néant
<b>REMARQUE</b>	Néant





## 4) Les formations maintien et de perfectionnement de acquis proposées par l'état-major

L'objectif de ces FMPA est de proposer une action de formation de courte durée, à destination des personnels d'un CIS, dans un domaine précis, sous la forme d'une séance clef en main, au Chef de CIS qui souhaite une expertise dans un domaine précis.

Ainsi, elles sont organisées à la demande du Chef de CIS et entrent dans le cadre de l'objectif cible des 25 heures de FMPA annuelle.

Ainsi l'état-major propose des FMPA adaptées aux besoins des CIS dans les domaines suivants :

SSSM	Risques infectieux et protocole d'hygiène
	Accouchement hors maternité
	Prise en charge d'un traumatisé sévère
	Premier intervenant NOVI
	Secours à personnes mannequins haute-fidélité
	Hypnose
Groupement prévention	La prévention appliquée à l'opérationnel (PAO)
	La préservation des traces et indices (PTI)
Groupement gestion des risques	Utilisation et emploi des tablettes opérationnelles avec les applicatifs notamment OPEN SIS
	ETARE (doctrine, emploi et préparation opérationnelle)
	DECI (concept, approche locale, assistance technique)
Filière incendie Plateaux techniques GAP et VAL DES PRES	La combustion
	La gestion des ouvrants
	La caméra thermique
	Les techniques de lance à froid et les ouvertures de porte

	Le forçement des accès
	Les feux d'hydrocarbure
	Les caissons : brulage d'observation phénomènes thermiques
	Les caissons : influence des ouvrants sur la dynamique du feu
	Les caissons : brulage progression (ouverture de porte) en multivolume
	Les caissons : technique de lance à chaud
	Le centre d'entraînement au port de l'ARI
	Techniques d'auto-sauvetage et sauvetage de sauveteur
	Comment réagir face à la survenu d'un accident impliquant un SP sur feu de structure
	La ventilation sur le département
Equipes spécialisées	Les premières mesures face à une intervention présentant des matières NRBC ou une pollution
	Les premières mesures face à une recherche de victime (égarée, disparue, immergée, ensevelie...)
	Les premières mesures face à une personne victime de noyade (dont les surfaces gelées)
	Recherche de victimes sous avalanche
	Les premières mesures face à une victime en milieu périlleux ou montagne
	Les premières mesures face à un risque balistique

## 5) Manœuvrant au profil de l'ENSOSP

---

L'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers recherche, tout au long de l'année, des sapeurs-pompiers pour participer en tant qu'équipier, chef d'équipe ou conducteur aux exercices pratiques de niveau « chef de groupe » à destination des officiers en formation.

Cette formation d'une semaine permet de réaliser environ 24 exercices dans les thèmes suivants :

- Feux d'habitation,
- Feux de véhicules,
- Accident de circulation
- Risques technologiques.

Les dates de ces formations seront communiquées en cours d'année.

# Formation d'Adaptation aux Risques Locaux

## 1) Principe

---

Les formations d'adaptation aux risques locaux sont des formations complémentaires des formations initiales.

En effet, elles sont mises en œuvre pour prendre en compte les risques recensés sur un territoire particulier et les moyens disponibles des CIS.

Elles peuvent donc être suivies :

- Soit par certains centres de secours si le risque est localisé,
- Soit par l'ensemble des sapeurs-pompiers car les risques sont sur tout le département des Hautes-Alpes.

## 2) Descriptifs des FARL

INTERVENTION SUR AUTOROUTE	
DEMANDE A EFFECTUER	Sur WEBFOR
DUREE	2 heures
GESTIONNAIRE	Les CIS concernés
CIS CONCERNE(S)	CIS Laragne, Gap ,Gandiere
OBJECTIFS	Connaître les procédures opérationnelles en matière d'intervention sur l'A51
PRE REQUIS	Être équipier opérations diverses
FOAD	Oui
APPRENTISSAGE	Néant
CERTIFICATION	Néant
DOCUMENT(S) DELIVRE(S)	Néant

INTERVENTION EN MILIEU ENNEIGE	
DEMANDE A EFFECTUER	Au chef de CIS concerné
DUREE	4 heures
GESTIONNAIRE	Les CIS concernés
CIS CONCERNE(S)	<u>Pour le groupement Nord</u> : CIS LA GRAVE, BRIANCON, L'ARGENTIERE, GUILLESTRE, QUEYRAS, VARS, RISOU, SERRE CHEVALIER <u>Pour le groupement sud</u> : CIS ORCIERES, DEVOLUY, VALGAUDEMAR, CHAMPSAUR <u>Au titre des COD ULS neige</u> : GAP, EMBRUN, LES CELLIERS
OBJECTIFS	Connaître les risques en montagne en hiver Savoir effectuer une recherche d'une victime sous une avalanche Savoir franchir des zones à fort risque d'avalanche
PRE REQUIS	Être équipier prompt secours
FOAD	Oui
APPRENTISSAGE	Néant
CERTIFICATION	Néant
DOCUMENT(S) DELIVRE(S)	Néant

**NOUVEAUTÉ**

<b>EQUIPIER SECOURS ROUTIER</b>	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Sur WEBFOR
<b>DUREE</b>	1 JOUR
<b>GESTIONNAIRE</b>	CIS
<b>CIS CONCERNE(S)</b>	CIS : disposant de matériel de secours routier
<b>CONTEXTE</b>	Connaître les procédures opérationnelles en matière d'intervention sur route. Mettre en œuvre les techniques et matériels de déblocage. Intervenir en toute sécurité.
<b>PRE REQUIS</b>	Avoir un véhicule de secours routier dans son CIS Etre titulaire de l'équipier incendie
<b>FOAD</b>	Oui
<b>APPRENTISSAGE</b>	Oui
<b>TYPE D'EVALUATION</b>	Certificative
<b>DOCUMENT(S) DELIVRE(S)</b>	Attestation de réussite
<b>REMARQUE</b>	Néant


<b>EQUIPIER SECOURS ROUTIER RENFORCE</b>	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Sur WEBFOR
<b>DUREE</b>	4 JOURS
<b>GESTIONNAIRE</b>	CIS
<b>CIS CONCERNE(S)</b>	CIS : Briançon, Guillestre, Embrun, Chorges, Gap, Saint bonnet en Champsaur, Veynes, Aspres, Laragne, Gandière
<b>CONTEXTE</b>	Connaître les procédures opérationnelles en matière d'intervention sur route. Mettre en œuvre les techniques et matériels de désincarcération. Intervenir en toute sécurité.
<b>PRE REQUIS</b>	Avoir un véhicule de secours routier renforcé dans son CIS Etre titulaire de l'équipier incendie
<b>FOAD</b>	Oui
<b>APPRENTISSAGE</b>	Oui
<b>TYPE D'EVALUATION</b>	Certificative
<b>DOCUMENT(S) DELIVRE(S)</b>	Attestation de suivi de formation de secours routier renforcé et un diplôme d'équipier activité secours routier
<b>REMARQUE</b>	Cette formation est intégrée à la formation de Chef d'agrès secours routier renforcé

**NOUVEAUTE**

**La formation de Chef d'agrès secours routier n'existe pas. Un sapeur-pompier titulaire de la formation de Chef d'agrès activité secours à personne et d'équipier secours routier peut assurer la fonction de Chef d'agrès secours routier.**

<b>CHEF D'AGRES SECOURS ROUTIER RENFORCE</b>	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Sur WEBFOR
<b>DUREE</b>	4 JOURS
<b>GESTIONNAIRE</b>	Unité fonctionnelle formation perfectionnement
<b>CIS CONCERNE(S)</b>	CIS : Briançon, Guillestre, Embrun, Chorges, Gap, Saint bonnet en Champsaur, Veynes, Aspres, Laragne, Gandière
<b>OBJECTIFS</b>	Connaître les responsabilités du chef d'agrès à une équipe liée aux missions de secours routier. Diriger l'équipe de son agrès dans le cadre de ces opérations. S'adapter à l'évolution de la situation.
<b>PRE REQUIS</b>	Avoir validé les prérequis de Chef d'agrès secours routier renforcé Être titulaire de la formation Chef d'agrès secours à personne / opérations diverses et équipier SR renforcé
<b>FOAD</b>	Oui
<b>APPRENTISSAGE</b>	Oui
<b>CERTIFICATION</b>	Certificative
<b>DOCUMENT(S) DELIVRE(S)</b>	Diplôme de chef d'agrès de sapeur-pompier, activité secours routier
<b>REMARQUE</b>	Cette formation est intégrée à la formation d'équipier secours routier renforcé



<b>CHEF D'AGRES MOYEN ELEVATEUR ARTICULE</b>	
<b>DEMANDE A EFFECTUER</b>	Directement au Chef de CIS
 <b>DUREE</b>	1 JOURS pour les personnels déjà titulaire du COD 6 ou du manipulateur MEA 3 JOURS pour les personnels non titulaire du COD 6 ou du manipulateur MEA
<b>GESTIONNAIRE</b>	Groupement formation perfectionnement
<b>CIS CONCERNE(S)</b>	CIS : GAP , BRIANCON et EMBRUN
<b>OBJECTIFS</b>	Tenir l'emploi opérationnel de Chef d'agrès MEA
<b>PRE REQUIS</b>	Disposer d'un MEA dans son CIS Être titulaire de la formation de COD 6 ou de manipulateur MEA Être titulaire de la formation Chef d'agrès secours à personne / opérations diverses Être titulaire de la formation de chef d'équipe Aptitude médicale : commandement : chef d'agrès, groupe, colonne, site, cadre SSSM hors FDF
<b>FOAD</b>	Non
<b>APPRENTISSAGE</b>	Oui
<b>CERTIFICATION</b>	Certificative
<b>DOCUMENT(S) DELIVRE(S)</b>	Diplôme de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe de sapeur-pompier volontaire, activité lutte contre l'incendie avec MEA Attestation de suivi de formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe de sapeur-pompier volontaire, activité lutte contre l'incendie avec MEA
<b>REMARQUE</b>	La formation de Chef d'agrès MEA version 4 jours intègre la formation de manipulateur MEA.

# Guide départemental administratif

## **Plan de développement des compétences FMIPA / FARL**

### **CORPS DES SAPEURS-POMPIERS DES HAUTES-ALPES**